

CHARTRE DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Validée par la commission recherche du 14 avril 2026

Les publications des unités de recherche constituent l'une des marques du dynamisme de leur activité et de la qualité scientifique de leurs travaux. Elles sont également un élément de visibilité majeur de leur rayonnement **et de celui de l'université de Tours** au niveau national, voire international.

L'attractivité et la reconnaissance des établissements auxquels elles sont liées sont fortement dépendantes de cette visibilité.

Afin d'améliorer le repérage des publications de l'université et par conséquent sa visibilité, il est nécessaire de disposer de règles claires et uniformément appliquées pour la signature des communications et publications. Au niveau même d'une unité de recherche, la normalisation des affiliations est très utile pour le repérage de la production scientifique.

La présente charte explicite les règles de signature. Elle est basée sur les recommandations de l'Observatoire des Sciences et Techniques, rattaché au HCERES.

Chaque unité de recherche doit fixer dans son règlement intérieur les modalités d'indication de l'affiliation des auteurs de publications.

1) Principes généraux pour le repérage

a) L'indication des établissements de tutelle

Pour qu'une publication soit attribuée à l'université de Tours, il est impératif que son nom soit indiqué et qu'il soit correctement libellé.

L'auteur **ou l'autrice principal** indique d'abord la tutelle qui l'héberge puis tous les autres organismes de tutelle de son unité de recherche reconnus dans le contrat d'établissement, qui reprend les acronymes des établissements et des organismes de tutelle (INSERM, CNRS, INRAE, Université d'Orléans, INSA Centre Val de Loire). Cet ordre peut être modifié selon l'employeur des auteurs principaux. Enfin, une tutelle secondaire est ajoutée dans les affiliations lorsqu'elle est employeur de l'un des auteurs ou autrices ou lorsqu'elle est impliquée dans la sous-structure (ERL, EPC, EMR ...) dont les travaux sont issus

b) L'indication de l'unité de recherche

Il est possible d'utiliser l'acronyme et le n° de label de l'unité ou son nom complet. Il ne doit pas être fait référence à une éventuelle équipe interne au sein de l'unité ou à une composante de l'université car il est reconnu que cette mention n'améliore pas le repérage et la visibilité. De même, la mention des structures fédératives ne doit pas apparaître dans la signature.

c) L'adresse

Le libellé de l'adresse doit être simple et mentionner uniquement le code postal, la ville et le pays de localisation de l'unité de recherche dans sa forme normalisée internationale sans cedex. Le code postal peut être omis s'il s'agit d'une métropole sans ambiguïté.

d) L'indication des financeurs

Les financeurs qui ont apporté leur concours ne doivent pas figurer dans l'identification mais dans une rubrique « remerciements ». De même les structures fédératives regroupant plusieurs unités et les plateaux techniques transversaux de support à la recherche peuvent apparaître dans un renvoi en bas de page ou une rubrique spécifique. .

e) Le mode de présentation

Le mode de présentation à privilégier est le mode mono-ligne car il facilite le repérage des publications. Le mode multi-lignes pourra cependant être utilisé en cas de refus d'une autre tutelle d'utiliser le mode mono-ligne.

Il est également préconisé d'utiliser la virgule comme séparateur entre les différentes indications. Le saut de ligne et le point-virgule sont à exclure.

Références : charte des publications de l'université de Tours (2017) et charte des publications AVIESAN 2016.

f) Visibilité et Science Ouverte

Pour assurer une meilleure visibilité aux travaux de recherche réalisés dans les unités et permettre la cohérence avec la politique de science ouverte de l'université de Tours, les manuscrits acceptés pour publication dans des revues à comité de lecture peuvent être déposés dans HAL, archive ouverte institutionnelle. HAL permet aux chercheurs de déposer la version « auteur » de leurs articles acceptés pour publication et de les rendre publics dès que possible, selon les politiques des éditeurs en matière d'archivage. L'université de Tours possède ainsi un portail HAL (<https://univ-tours.hal.science/>). De même, elle promeut l'utilisation des identifiants pérennes des unités (ROR) et des personnes (ORCID).

2) Présentation des signatures des unités

a) Cas général de signature

Il convient désormais de retenir la présentation « descendante » pour les unités en procédant de la manière suivante :

1. **Établissement, autres organismes tutelles de l'unité, unité de recherche, (code postal) ville, France.**

b) Cas particuliers

Cas d'un personnel de l'UT accueilli dans une UR dont Université de Tours n'est pas tutelle

Dans le cas où l'auteur ou l'autrice de la publication est un personnel enseignant-chercheur employé par Université de Tours mais accueilli dans une unité de recherche dont l'université n'est pas tutelle, il convient de mentionner l'appartenance à Université de Tours dans une seconde ligne de signature, la première ligne suivant les recommandations de l'établissement d'accueil :

1. ***Signature recommandée par l'établissement d'accueil tutelle de l'unité.***
2. **Université de Tours, 37XXX Tours, France.**

Partenariat CHRU de Tours ou Hôpital

Dans le cas où l'auteur ou l'autrice de la publication est un personnel hospitalo-universitaire ou hospitalier, du CHRU de Tours ou d'un Hôpital, hébergé dans une unité de recherche dont l'Université de Tours est tutelle, il convient de mentionner cette appartenance dans une seconde ligne de signature en cohérence avec la norme éditée par le CHRU de Tours ou de l'hôpital de rattachement.

1. **Université de Tours, autres universités et/ou organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité ou acronyme/abréviation, 37XXX Tours, France.**
2. **CHRU de Tours ou autre Hôpital, Service, 37XXX Tours, France.**

Dans le cas où l'auteur ou l'autrice de la publication est un personnel hospitalo-universitaire employé par Université de Tours et CHRU de Tours et accueilli dans une unité de recherche dont ses institutions ne sont pas tutelles, il convient de mentionner cette appartenance dans une seconde ligne de signature en cohérence avec la norme éditée par l'Université de Tours.

1. ***Signature recommandée par l'établissement d'accueil tutelle de l'unité.***
2. **Université de Tours, CHRU de Tours, 37XXX Tours, France.**

c) Exemples de signatures

Voici quelques exemples de signatures mono-lignes de nos unités :

(Chercheur d'une équipe d'accueil)

Prénom Nom ¹

1. Université de Tours, ICD UR 6297, 37041 Tours, France.

(Remarque : l'intérêt du renvoi numéroté est clair quand il y a plusieurs auteurs, en particulier si plusieurs d'entre eux partagent une même adresse, voir exemple ci-dessous.)

(Chercheur d'une unité de recherche avec double tutelle)

Prénom Nom ¹

1. Université de Tours, Université d'Orléans, VALLOREM UR 6296, 37206 Tours, France.

(Si l'auteur est dans la partie tourangelle de l'unité)

Prénom Nom ¹

1. Université d'Orléans, Université de Tours, VALLOREM UR 6296, 45067 Orléans, France.

(Si l'auteur est dans la partie orléanaise de l'unité)

(Chercheur d'une UMR)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, CNRS, IRBI UMR 7261, 37200 Tours, France.

(Chercheur d'une UMR multi-tutelles)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, CNRS, Ministère de la Culture, CESR UMR 7323, 37000 Tours, France.

(Hospitolo-universitaire dans une UMR)

Prénom Nom^{1,2}

1. Université de Tours, INSERM, IC UMR U 930, 37032 Tours, France.

2. CHRU de Tours, Service de XXX, 37XXX Tours, France.

(Auteurs multiples)

Prénom Nom^{1,2}, Prénom' Nom'^{1,3}, Prénom " Nom"²

1. Université de Tours, INSERM, iBrain UMR U 1253, 37032 Tours, France.

2. CHRU de Tours, Service de XXX, 37XXX Tours, France.

3. Université de Tours, CNRS, GREMAN, UMR 7347, 37200 Tours, France.

Exemple des unités INRAe-Université.

Dans la logique des règles précédentes, l'affiliation d'un chercheur de l'unité ISP et dans équipe rattachée au centre de Nouzilly serait :

Prénom Nom¹

1. INRAE, Université de Tours, ISP UMR 1282, 37380 Nouzilly, France.

L'affiliation d'un chercheur de la même unité et dans une équipe hébergée par l'université serait :

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, INRAE, ISP UMR 1282, 37200 Tours, France.